

Les moulins à eau condamnés au naufrage

Ils sont pris entre deux courants écologiques : les premiers font sauter leurs barrages... que les seconds utilisent pour produire une électricité durable.

LE 30 JUIN, trois jours avant de quitter Matignon, Édouard Philippe a signé un décret destiné à accélérer la destruction des barrages des moulins, commencée il y a vingt ans par les six agences régionales de l'eau. Ce décret les autorise à « effacer » la majorité de quelque 60 000 retenues d'eau après une simple déclaration. Avec pour objectif de restaurer l'état naturel « des rivières afin de permettre la « libre circulation » des poissons migrateurs (saumons, truites, anguilles...). Or, depuis Philippe Auguste, les digues des moulins sont privées.

Ce clin d'œil aux écologistes des villes, vainqueurs des municipales, indignes des écologistes des champs, qui dénoncent un attentat contre le patrimoine et un coup porté au tourisme vert. Sans compter l'anéantissement d'un potentiel hydroélectrique. Dans une question écrite adressée le 30 juillet à Barbara Pompili, la nouvelle ministre de la Transition écologique, le sénateur (PS) du Loiret Jean-Pierre Sueur s'étrangle : selon ce décret, les destructions des digues des moulins seront désormais opérées « sans études d'impact ni enquêtes publiques ».

Un filet de Bave

L'ambiance est tristounette, ce samedi 31 juillet, au Luget, l'un des deux bistros du village de Nuillé-sur-Vicoin (Mayenne). Il fut longtemps le rendez-vous des pêcheurs, qui venaient y acheter leurs fournitures. Mais, depuis une dizaine d'années, l'eau et le poisson sont devenus rares. A la sortie du bourg, le Vicoin ne mouille même plus les chevilles de ceux qui le traversent à pied. Avant, il formait un mini-lac où venaient s'ébattre les jeunes de Laval.

En moins de dix ans, 27 des 29 digues qui jalonnaient le cours d'eau depuis plusieurs siècles ont été détruites. Ordre de l'Agence régionale de l'eau. « Nous avons essayé de résister, mais on nous a affirmé que c'était une décision de l'Europe », malgré le tenancier du Luget. Dès lors, l'eau, qui n'était plus domestiquée par les retenues, s'est écoulée vers la mer. « Les gens de Paris, y z'avaient oublié que les rivières sont en pente », ricane un vieux pêcheur.

Parfois, les mêmes « gars » oublient le principe des vases communicants. En 2004, les agents de l'Onema (Office national de



l'eau et des milieux aquatiques) prescrivent la destruction des chaussées (les digues des moulins) sur la Bave, la rivière qui arrose Saint-Céré. La Bave s'est réduite à un mince filet. Les canaux de « la Petite Venise du Lot », qu'elle alimentait, se sont retrouvés, eux aussi, à sec. Il a donc fallu reconstruire une digue. Perte sèche : 200 000 euros.

Borloo, l'écologiste puni

Mais que prescrit donc cette terrifiante directive européenne, à l'origine de ce tsunami, en « établissant un cadre pour une politique communautaire de l'eau » ? Son objectif est d'« assurer l'élimination des substances dangereuses ». C'est-à-dire engrais chimiques, pesticides, mercure, etc. Le terme « biodiversité » n'est jamais mentionné, et, surtout, elle est muette comme une carpe sur la liquidation des moulins. Pourtant, depuis 2006, plusieurs des agences régionales de l'eau, puis l'Onema, s'appuient sur cette bible pour démolir des « ouvrages transversaux ». Les fonctionnaires ont-ils mis du vin dans leur eau pour avoir une vision aussi troublée de la directive européenne ?

Lors du Grenelle de l'environnement, à l'automne 2007, Jean-Louis Borloo, mi-

nistre chargé de l'eau, avait pourtant insisté, comme avant lui Ségolène Royal, sur le refus d'une écologie punitive. Il faut, martelait-il, « gérer, aménager » les ouvrages, et ne les détruire qu'en dernière extrémité. Consigne réitérée en janvier 2010 dans sa circulaire portant « plan d'actions pour la restauration de la continuité écologique des cours d'eau ».

Les patrons de l'Onema, devenu depuis l'office français de la biodiversité (OFB), lui font illico une nageoire d'honneur, en prescrivant l'exact contraire. « Les solutions proposées seront préférentiellement l'effacement ou l'arasement, la gestion de l'ouvrage et, en dernière possibilité, l'aménagement de passes à poissons », stipule une contre-circulaire interne. Que pèse un ministre éphémère face à son administration ?

Prime à la casse

Les défenseurs des moulins à eau ont dû se mouiller pour résister aux fonctionnaires zélés. En 2010, à Argentière (Mayenne), la propriétaire d'un moulin édifié sur la Jouanne est réveillée par le vacarme d'une pelleteuse venue défoncer son barrage. Elle se lève en sursaut et se plante face à l'engin dans une posture

digne de Tian'anmen : « C'est une propriété privée ! Vous n'avez pas le droit ! » Les démolisseurs ont reculé.

Après cette pitoyable retraite est venu le temps du dialogue sonnante et trebuchant. Les négociateurs des six agences régionales de l'eau sortent leur chèque avant toute discussion. L'équation est simple : la destruction (subventionnée en totalité) ne coûte pas un radis aux propriétaires, mais aménager une passe ou une échelle à poissons (subventionnée pour moitié) leur sera facturé entre 100 000 et 250 000 euros sur le territoire de l'Agence de Loire-Bretagne et jusqu'au double en Seine-Normandie. Nombre de proprios doivent donc se résigner à la destruction. Ils y gagnent en liquide mais y perdent leur plan d'eau.

Les illusions des truites

Quelques collectivités entrent en résistance. Ainsi, pour éviter le massacre de son patrimoine, le département de la Sarthe subventionne les passes à poissons, de 400 000 à 600 000 euros par équipement. C'est cher... et inutile. En effet, le département de Maine-et-Loire, situé entre celui de la Sarthe et l'océan, a tenté, et gagné, un bras de fer avec l'Agence régionale de l'eau en rejetant aménagement et destruction. Du coup, les barrages angevins continuent de bloquer l'accès des migrants, qui ne peuvent remonter la Sarthe et ses affluents. Les poissons nagent dans le ridicule. Et ils ne sont pas les seuls...

Même rigolade sur le Célé (Lot), le Grand et le Petit Morin (Seine-et-Marne), le Cher, l'Yonne, le Loir, etc. De nombreuses digues ont été détruites, mais d'autres subsistent en aval et bloquent le passage. Cette loi de la jungle aquatique cause des ravages. Les cormorans adorent se poster sur le bord des passes à anguilles pour les avaler toutes crues. Nul ne peut éviter que les infortunés poissons finissent en aushis pour prédateurs, car le cormorant est aussi une espèce protégée. Tragique.

Et au milieu coulait une rivière...

Résultat : malgré la destruction de près de 6 000 barrages, le bilan du retour des poissons migrateurs est désastreux. « C'était à prévoir. Nos moulins sont là depuis le Moyen Âge et n'ont pas empêché le poisson d'être abondant. De 1960 à 1984, l'anguille, qui pullulait, était même classée comme nuisible. Aujourd'hui, elle est en voie de disparition. C'est à cause des barrages ou des pesticides ? » fulmine le responsable d'une association de défense des moulins. Le sien risque d'être arasé à son tour, et il n'accueillera plus les gosses du village, qui viennent s'y baigner avec leurs chambres à air de tracteur. Sauf si le pouvoir devient plus coulant. Barbara Pompili nous assure vouloir « prendre connaissance du dossier » avant de se prononcer. L'Office de la biodiversité annonce pour bientôt « une gestion apaisée » avec « une démarche interministérielle » visant à la « conciliation ». Va-t-il redevenir beau, le débit de l'eau ?

Alain Guédé

Gérer l'eau, un vrai pastis

Sur le terrain, six agences régionales dotées d'un statut d'établissement public se consacrent à la qualité de toutes les eaux : de source, de rivière, du robinet et même des stations d'épuration. Leur budget total (près de 13 milliards) fait saliver Bercy, d'autant que la logique des dépenses ne coule pas de source. Dans un rapport de 2015, la Cour des comptes leur reprochait de subventionner principalement les lobbys de pollueurs (syndicats agricoles et industriels).

Les agences de l'eau peuvent saisir la police de l'eau, qui est leur bras armé dans la

destruction des digues des moulins. Mieux que la matraque, elle use et abuse des amendes, qui s'élèvent jusqu'à plusieurs dizaines de milliers d'euros.

Au sommet de la pyramide, l'Office français de la biodiversité (OFB), né en 2019, était censé coordonner les politiques. Mais il est – très mal – né de l'étrange fusion de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema) – devenu l'Agence française pour la biodiversité – avec l'Office national de la chasse. L'alliance des prédateurs et de leurs victimes, un coup d'épée dans l'eau ?